

Communiqué n° 7/2023
du 7 décembre 2023

Informations actualisées concernant la liste des normes internationales reconnues en matière de reporting sur le développement durable

Les émetteurs ont la possibilité d'annoncer à SIX Exchange Regulation, par le moyen d'un Opting In, qu'ils établissent un rapport de développement durable conformément à une norme internationale reconnue (cf. art. 9 de la Directive Corporate Governance [DCG] en relation avec l'art. 9 chiffre 2.03 de la Directive Devoirs d'Annonce Réguliers [DDAR]). Ce fait est publié dans le but d'informer les acteurs du marché.

La liste des normes internationales reconnues pour l'établissement de rapports de développement durable est périodiquement adaptée par SIX Exchange Regulation en fonction des développements internationaux. Par conséquent, la liste des normes approuvées sera modifiée comme suit au 1 janvier 2024.

Les European Sustainability Reporting Standards (ESRS) ainsi que les IFRS Sustainability Disclosure Standards de l'International Sustainability Reporting Standards Board (ISSB) sont désormais intégrés dans la liste des normes internationales reconnues pour l'établissement de rapports de développement durable de SIX Exchange Regulation. Les United Nations Global Compact (UNGC) Principles ainsi que les Sustainability Best Practice Recommendations de l'European Public Real Estate Association (EPRA) ne peuvent plus être utilisés pour un Opting In, car dans la pratique, ils n'avaient depuis 2017 que peu ou pas d'importance pour le rapport de développement durable selon l'art. 9 DCG.

Les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) et du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) restent reconnues sans changement.

Par ailleurs, les sociétés restent libres d'établir et de publier un rapport de développement durable sans l'annoncer à SIX Exchange Regulation.